DEMARCHES A SUIVRE POUR LA DEMATERIALISATION
AVANT LA FIN DE SAISON

Dans sa démarche d'innovation continue, la Fédération Française de Football a à cœur de proposer à ses clubs de nouveaux services digitaux qui leur facilitent la vie et leur permettent de réduire les charges administratives.

Depuis la saison 2017/2018, les clubs peuvent profiter du **service de dématérialisation des demandes de licences** qui permet aux adhérents de remplir leur **formulaire de demande de licence directement en ligne.**
Ce service est disponible pour les renouvellements et nouvelles demandes des joueurs, dirigeants, volontaires, arbitres et Educateurs.
A partir de la saison 2023/2024, les changements de clubs seront également disponibles (à confirmer).

LES AVANTAGES DE LA PRISE DE LICENCE DÉMATÉRIALISÉE

GAIN DE TEMPS IMPORTANT DANS LA COLLECTE DES

PIÈCESFACILITÉS DE SAISIE DES INFORMATIONS

RÉDUCTION DES CHARGES

ADMINISTRATIVESRAPIDITÉ DU

PROCESSUS

À la suite du Comité Directeur du 14 Janvier 2023, la dématérialisation sera OBLIGATOIRE pour les demandes de licences en RENOUVELLEMENTS pour la saison 2023/2024.

Afin de vous aider et vous accompagner au mieux, nous vous conseillons, avant la fin de la saison 2022/2023, de récolter les informations nécessaires pour une gestion plus simple :

- RECOLTER LES ADRESSES MAILS (https://occitanie.fff.fr/simple/licences-recoltez-les-donnees-de-vos-licencies/)

- METTRE A JOUR LA PHOTO D'IDENTITE (https://occitanie.fff.fr/simple/licences-reactualisez-les-photos-de-vos-licenciee-des-maintenant/)

- ACTUALISER LES ADRESSES POSTALES

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à vos questions en cliquant sur le lien : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?question=comment-proceder-un-renouvellement-licence-dematerialise

Afin de récolter ces informations, nous mettons à votre disposition un exemple de formulaire, à faire remplir, qui pourra être utilisé pour tous les types de demandes de licences.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre par mail : licences@occitanie.fff.fr ou par téléphone au 04.67.15.95.34

À la suite du Comité Directeur de la Ligue d'Occitanie du 14 Janvier 2023, la demande de licence RENOUVELLEMENT devient obligatoire à partir de 2023/2024.

Afin de faciliter votre demande de licence, nous vous demandons **de bien vouloir compléter intégralement la fiche** et de nous la retourner dans les plus brefs délais.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS LICENCIE(E)

NATURE DE LA DEMANDE : (*cocher le choix de la demande*)

☐ RENOUVELLEMENT ☐ NOUVELLE (*pas de licence en 2022/2023*)

☐ CHANGEMENT DE CLUB (*préciser*) :

Saison : 20…… / 20……. Nom du dernier club : ……..….

CATEGORIE DE LA DEMANDE : (*cocher le choix de la demande*)

☐ DIRIGEANT ☐ JOUEUR LIBRE ☐ ARBITRE ☐ EDUCATEUR
☐ JOUEUR VETERAN ☐ JOUEUR FUTSAL ☐ JOUEUR LOISIR ☐ ENTREPRISE

GENRE : ☐ FEMININ ☐ MASCULIN

NOM : ……..…
(en majuscule)
PRENOM : …….
(en majuscule)
DATE DE NAISSANCE : ……./……./..... CODE POSTAL DE NAISSANCE : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

(Si ville étrangère Mettre 00000)

VILLE DE NAISSANCE : ……PAYS DE NAISSANCE : ……...

NATIONALITE : ……

ADRESSE : ……...

CODE POSTAL : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ VILLE : ……..……..…

MAIL * : ⌊_⌋

TELEPHONE : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

*Lors de la dématérialisation de licences, vous recevrez un mail**, *le formulaire pourra être complété sur votre téléphone ou votre ordinateur.*

Nous vous remercions de fournir les pièces qui vous seront demandées afin que nous puissions les vérifier avant l'envoi à la Ligue pour validation définitive.

Les membres du club se tiennent à votre disposition.

LE CLUB ***Document à conserver par le club***